

Combien coûte une année dans l'enseignement supérieur ?

Entre le minerval, le matériel académique, les déplacements et parfois le logement, parents et étudiants s'interrogent sur le coût d'une année d'études dans l'enseignement supérieur. Selon les estimations réalisées par « Le Soir », une année d'études vous coûtera entre 3.000 et 10.000 euros.

CHARLOTTE HUTIN,
AVEC JOANNA TIBESAR (ST.)

Des crises qui s'accumulent, amenant avec elles une augmentation des prix, et des étudiants toujours plus nombreux à entamer des études supérieures (+ 63 % depuis 2006-2007). A l'approche de la rentrée académique, des milliers de parents et étudiants accusent le coup. Cette année, il va falloir mettre la main au portefeuille. A combien peuvent-ils estimer le coût d'une année d'étude dans l'enseignement supérieur ? Ici, deux philosophies s'affrontent. D'un côté, la Fédération des étudiants francophones qui a fait de la précarité étudiante son cheval de bataille. Entre 2019 et 2022, la FEF estime que le coût d'une année d'étude est passé, en moyenne, de 10.293 à 12.269 euros pour un étudiant koteur et de 3.758 à 4.671 euros pour un étudiant qui effectue les déplacements. Parmi les postes de dépenses, la FEF inclut : les déplacements, le logement étudiant (lors-

qu'il y en a un), le minerval, les supports de cours, l'alimentation, les loisirs et l'équipement (habillement, matériel, etc.). De l'autre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui considère qu'il ne faut pas tout mélanger et que le coût de la vie ne doit pas être à la charge des budgets de l'enseignement supérieur. Entre les deux, où se situe réellement le coût d'une année d'étude ? *Le Soir* fait le point à travers cinq postes de dépenses.

1

Le minerval (entre 0 et 835 euros)*

Pour s'inscrire à l'université, en haute école ou en école supérieure des arts (ESA), les étudiants doivent s'acquitter de droits d'inscription (entendez le minerval). Malgré l'inflation, le gouvernement s'est mis d'accord pour poursuivre le gel du minerval. Ainsi, depuis 2010, le montant est resté inchangé. Au taux complet (en dehors d'une bourse d'étude qui peut réduire les

frais à zéro), pour un étudiant belge ou européen, le minerval s'élève à 835 euros dans les cinq universités francophones. Si celui-ci avait été indexé, « cela aurait représenté une augmentation de 90 euros », indique le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. Les étudiants dits « de conditions modestes » bénéficient d'un minerval réduit à 374 euros. Avec l'obtention d'une bourse d'étude, l'étudiant obtient le remboursement total des droits d'inscription.

Dans les hautes écoles, le montant dépend du niveau d'étude (bachelier ou master) et de l'année diplômante. Ainsi, pour les formations de type court (bachelier), le minerval est de 175 euros et de 224 euros l'année diplômante. Pour les formations de type long (master), il est respectivement de 350 et 454 euros. Les étudiants « de condition modeste » bénéficient d'un minerval réduit. Toutefois, les établissements peuvent demander un supplément pour les « frais afférents aux biens et services ». Le montant total des droits d'inscription, comprenant le minerval et ces frais, ne peut jamais dépasser les 837 euros. « Jusqu'au 1^{er} janvier 2023, trois formations demeuraient exemptées de plafonnement, ce n'est plus le cas », affirme le cabinet de Françoise Bertieaux (MR). A l'inverse, dans certaines hautes écoles, les frais ont été majorés. C'est le cas à la Haute Ecole libre de Bruxelles où les frais d'étude ont augmenté de maximum 30 euros, « ce qui est largement inférieur à l'indexation de 11 % à laquelle nous avons été soumis, notamment au niveau de la charge salariale », précise l'établissement.

Enfin, concernant les ESA, la logique est la même qu'en haute école. Le minerval de type court est de 64 euros, 116 euros l'année diplômante. Il est de 239 euros pour le type long, 343 euros l'année diplômante. Le montant total des droits d'inscription, comprenant le minerval et d'éventuel frais supplémentaires, est aussi plafonné à 837 euros. A noter que tous ces montants sont valables pour les étudiants belges et les résidents de l'Union européenne. Les étudiants hors UE peuvent, selon leur nationalité, être redevables des droits d'inscription majorés (jusqu'à 2.505 euros pour chaque inscription).

2

Le matériel académique (entre 350 et 2.000 d'euros)

A côté du minerval, chaque étudiant doit déboursier plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros en matériel académique (papeterie, support de cours, etc.). « Ce budget peut varier en fonction de l'option d'études, du coût des supports de cours, ouvrages de référence, d'éventuels frais de voyages et/ou stage obligatoires, de matériel spécifique (laboratoire, etc.) », avance Noëlle Joris de l'UNamur. Les supports de cours de type syllabus sont

gratuits pour les boursiers. Pour les autres, le prix est généralement celui de l'impression, mais vu le volume de certains, comptez une dizaine d'euros par fascicule. D'autres supports, comme un code de droit, un ouvrage de référence ou des outils spécifiques, peuvent être demandés par l'enseignant. Ces manuels ne sont pas couverts par le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Sur son site internet, l'Université de Liège estime le budget moyen pour le matériel didactique à 450 euros par an. A l'UCLouvain, « on évalue le coût moyen annuel à 350 euros. Il varie forcément selon les études », appuie Florence Vanderstichelen, directrice du service d'aide aux étudiants. « En sciences pharmaceutiques, l'étudiant devra acheter une trousse de pharmacie qui avoisine 2.000 euros. Il peut aussi y avoir des coûts liés au stage. » Klea (24 ans), étudiante en journalisme à l'ULB, doit mettre la main au portefeuille pour les exercices pratiques. « Nos déplacements ne sont pas défrayés. Par exemple, si nous devons aller en reportage hors de Bruxelles, le ticket de train n'est pas remboursé. » A cela peut s'ajouter l'achat d'un ordinateur, indispensable en début de parcours. Selon l'étude BDO-Sonecom (large étude sur les conditions de vie des étudiants), en 2019, le montant des supports de cours se situait entre 350 et 720 euros. Les chiffres n'ont pas été actualisés, mais l'indice global des prix à la consommation, tel que calculé par Statbel, a progressé de 18,5 % entre août 2019 et août 2023.

3

Le logement (entre 3.000 et 6.000 euros)

Le kot étudiant reste l'angoisse (financière) de nombreux parents. Les loyers ont connu une nette explosion, notamment dans les grandes villes comme Bruxelles. Ici aussi, on se retrouve face à des prix extrêmement variés. Les universités, qui possèdent un parc immobilier, proposent des loyers inférieurs à ceux appliqués par les particuliers. A l'UCLouvain, qui se targue d'avoir le plus grand parc immobilier d'Europe, il faut compter entre 300 et 450 euros, charges comprises, pour une chambre dans un communautaire. « Ce sont des loyers de dix mois, ce qui est un avantage. Dans le privé, c'est souvent douze mois alors que l'étudiant n'en a pas forcément besoin », souligne Florence Vanderstichelen. « On estime que la différence de prix entre nos logements et ceux du privé est de 150 euros par mois. » Laurence, maman d'une étudiante en histoire, a vu le kot UCLouvain de sa fille passer de 320 à 345 euros cette année. « Tout cela est charges comprises, hors wifi. Les jeunes prennent un contrat tous ensemble, ce qui revient à 36 euros par an et par étudiant. » A l'ULiège, il faut compter

« C'est impossible d'être tous sur un pied d'égalité »

Natassia (22 ans) est Franco-Belge et vient de terminer un bachelier en design industriel à l'école Saint-Luc de Liège. Elle a décidé de faire ses études d'art en Belgique pour un prix bien moins élevé qu'en France. Son minerval lui a coûté 545 euros, c'est peu comparé aux 9.000 euros qu'elle paiera pour poursuivre son master dans une école privée à Lyon. Sans compter la nécessité d'acquérir du matériel d'art. « Je n'ai pas fait le compte. Mais je pense qu'avec les frais d'impression et les matières premières entre le premier et le deuxième quadrimestre, j'arrive facilement à un budget de 800 euros. » C'est seulement lors de sa dernière année que l'étudiante s'est rendu compte qu'elle rentrerait dans les conditions pour bénéficier d'une bourse propre à son école. « J'ai reçu environ 3.000 euros, j'ai eu largement de quoi passer mon année. » Natassia est dans une situation particulière. A la suite du décès de son père, elle reçoit « l'équivalent d'un Smic » mensuellement pour poursuivre ses études. La jeune femme travaille



© DR.

dans un petit Delhaize en tant que caissière afin de « rendre les fins de mois plus douces ». Le loyer de l'appartement qu'elle habite toute l'année s'élève à 600 euros, en excluant les charges. Pour se déplacer, elle profite de l'abonnement annuel du TEC à 12 euros et utilise aussi un vélo. Les dépenses liées à l'intégration sociale ne pèsent pas énormément sur son budget ; elle se décrit comme plutôt introvertie. « J'estime cela à 30, 40 euros si je vais au restaurant ; je ne sors pas énormément. » Ses astuces pour ménager son portefeuille : revoir toutes ses dépenses à la baisse et prendre des abonnements d'entrée de gamme. Et l'as dans sa manche : la récupération, une initiative étudiante au sein de son école. L'organisation permet aux étudiants de donner et prendre du

matériel en échange de monnaie virtuelle. « Je ne pourrais même pas compter les économies que ça m'a permis de faire : sans la récupération, je serais peut-être à 1.000 euros de frais de matériel. » Malgré les aides mises en place, des différences liées aux budgets des étudiants subsistent inévitablement. « Ceux qui ont de belles maquettes, ce sont ceux qui ont des machines chez eux, qui peuvent faire leur travail sans être dans le rush de l'atelier. Ce sont ceux qui ont investi dans de bons matériaux aussi et même s'il y a la bourse, il faut pouvoir se le permettre. L'école essaye de mettre cela à la portée de tous, mais il n'y a rien à faire, c'est impossible d'être tous sur un pied d'égalité. C'est la vie aussi, mais c'est un peu rageant parfois. » J.O.T. (ST.)

